



AVIS PUBLIC

Est par la présente donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté (MRC) des Basques que lors de la séance ordinaire du Conseil de la MRC des Basques qui s'est tenue le 29 août 2018, a été adopté le règlement no 257 ayant pour titre « Règlement décrétant une dépense et un emprunt pour financer la construction d'un centre multifonctionnel et de congrès (Espace Basques) situé aux abords de la route 132 sur le territoire de la Ville de Trois-Pistoles ». Le règlement entre en vigueur selon la Loi.

Copie dudit règlement peut être consultée au bureau du soussigné, au 400-2 rue Jean-Rioux à Trois-Pistoles.

Donné à Trois-Pistoles ce 3^e jour du mois de décembre 2018.

Claude Dahl,
Directeur général et secrétaire-trésorier
MRC des Basques